



litide de remboursement d'un crédit après divorce

Par **christian81**, le **27/05/2009** à **12:27**

bonjours,
marié sous le régime de la communauté, mon ex-femme et moi même avons acheté une voiture. Lors du divorce madame a voulu gardé la voiture car elle s'en servait pour aller travailler. Je ne m'y suis pas opposé, il a donc été établi que madame gardait la voiture mais que celle ci serait à sa charge. Madame a donc gardé la voiture et s'en est servie tous les jours mais n'a pas payer les traites. 3 ans plus tard la maison de crédit lui saisit la voiture et la vend au enchère pour plus de 4000 euros , mais comme il restait plus de 13000 euros de crédit , elle me demande à moi de rembourser le reste plus les interets , soit plus de 10000 euros. Est ce vraiment à moi de payer alors qu'il y a une décision de justice écrit noir sur blanc disant que la voiture est à la charge de madame vu qu'elle à gardé la voiture? En outre, j'ai déjà un dossier de surendettement à la banque de france suite au divorce et une famille à charge. Je vous remercie de me donner une réponse.
Philippe.

Par **ardendu56**, le **27/05/2009** à **14:04**

christian81, bonjour

"Est ce vraiment à moi de payer alors qu'il y a une décision de justice écrit noir sur blanc disant que la voiture est à la charge de madame vu qu'elle à gardé la voiture?"

Le jugement est clair, vous n'avez pas à payer. Mais vous aurez certainement la visite d'un huissier. Il vous faudra lui montrer ce jugement.

Bon courage à vous.